



# Le Débridé

Journal d'information des Retraités CFDT des Vosges - Quadrimestriel



N° 26 Mai 2021 2€



## AGENDA

*Sous réserve de la situation sanitaire*

♦ 11 mai 2021 :

Bureau UTR

♦ 15 juin 2021 :

Conseil UTR +

Commission Santé

**Centre des Congrès à Epinal**

♦ 6 juillet 2021 :

Bureau UTR

♦ 14 septembre 2021 :

Bureau UTR

♦ A préciser :

Journée conviviale en Déodat

## EDITO

Quelques gelées matinales, et le gouvernement vole au secours des viticulteurs avec 1 milliard d'euros à la clé.

Plus de 15 ans que la question de la **prise en charge du grand âge et de la perte d'autonomie** est à l'ordre du jour, et ce même gouvernement budgete péniblement 2,5 milliards pour l'année 2024 !

Le propos n'est pas de contester l'aide apportée aux viticulteurs, mais on peut se poser la question des priorités que se donne ce gouvernement ainsi que tous les prédécesseurs.

Pourtant les personnes âgées en perte d'autonomie ont été lourdement affectées depuis plus d'un an. Beaucoup se sont émus des situations vécues par les plus âgés dans les maisons de retraite. Et que dire du soutien aux **personnels** de ces mêmes maisons de retraite, que l'on félicite pour leur courage à chaque intervention dans les médias.

On parle ici et là d'une réforme en profondeur pour l'ensemble des personnels qui s'occupe des personnes en situation de perte d'autonomie, mais pour réussir cette réforme, combien d'années faudra-t-il encore aux professionnels pour se mettre d'accord, et combien encore de promesses et de gouvernements avant de s'apercevoir qu'il est trop tard ? Déjà la profession peine à recruter compte tenu des conditions de travail et d'une rémunération qui n'est pas à la hauteur.

Il reste beaucoup à faire en matière de prise en charge de la perte d'autonomie. La pandémie a été un révélateur des choix hasardeux mis en œuvre dans le secteur de la santé ces dernières années. Le « tout économique » n'est pas le pansement qu'il faut appliquer dans ce secteur, où c'est l'humain qui doit primer.

Ce n'est pourtant pas faute pour la CFDT Retraités d'avoir remis sans cesse cette question à l'ordre du jour ! Demain encore nous porterons sans relâche ce dossier devant les ministres, les députés et les sénateurs, pour qu'enfin on s'achemine vers une prise en charge du grand âge digne d'un pays développé.

*Alain Dollé*

## Journée conviviale

Après 2020, année du Congrès (que nous avons finalement réussi à tenir en octobre), 2021 doit être l'année de notre journée conviviale. La situation sanitaire ne nous a pas permis de l'organiser en juin, mais nous espérons que des jours meilleurs vont enfin arriver ! S'il est encore impossible d'avancer une date, nous pouvons d'ores et déjà préciser le lieu. Après La Plaine en 2017 et la Haute-Moselotte en 2019, c'est le **secteur de Saint-Dié** qui nous mitonnera un beau programme pour cette 3e édition.

Nul doute que nous serons nombreux à vouloir partager ces retrouvailles tant attendues !

*Le Bureau*

Retrouvez-nous sur <https://www.cfdt-retraités.fr/Vosges>

Le Débridé est édité par l'UTR CFDT des Vosges - 4, rue Aristide Briand - BP 334 - 88008 ÉPINAL CEDEX • Tél. 03 29 82 04 32 • <https://www.cfdt-retraités.fr/vosges> • Directeur de la publication : **Alain Dollé** • Rédacteur en chef : **Jean-Claude Gehin** • ISSN : 2265-8092 • Dépôt légal : mai 2021 • Illustrations titre : **Pierre Lamboley** [retraité Métaux] (dessins gauche et droite) et **Francis Cuny** [sculpteur] (bonshommes escalier) • Impression : **La Nancéienne d'Impression**.



## Synthèse de l'enquête « Accès aux soins »

Suite à des échanges avec des adhérents et des militants sur les problèmes qu'ils rencontrent pour obtenir un rendez-vous avec un professionnel de santé, la **CFDT Retraités des Vosges a lancé en janvier 2021 une enquête sur l'accès aux soins**. L'objectif était également de repérer concrètement sur quel paramètre il fallait agir pour faciliter et améliorer l'accès aux soins des personnes âgées sur notre territoire.

Nous avons à ce jour traité 110 enquêtes, soit environ le tiers de nos adhérents. C'est un bon résultat, les professionnels du sondage considèrent que des réponses à hauteur de 10 % permettent de se faire une opinion sur un sujet. Cette enquête est également très instructive sur les difficultés rencontrées par nos adhérents en matière d'accès aux soins.

### Qui a répondu à l'enquête :

51.8 % sont des femmes et 48.2% des hommes.

L'âge se situe en majorité entre 66 et 75 ans.

Leur lieu d'habitation se situe principalement dans les agglomérations entre 500 et 5 000 habitants (60 %). 26,3 % habitent dans une ville entre 5 000 et 35 000 habitants.

### Prise de rendez-vous :

92,7 % sont satisfaits pour les généralistes, alors que 66,3 % ne sont pas satisfaits pour les spécialistes.

Nous pouvons donc en conclure que c'est avant tout de médecins spécialistes dont nous avons besoin sur notre territoire.

### Renoncement aux soins :

42,7 % des répondants n'ont pas eu à renoncer aux soins.

Par contre, deux raisons principales sont à l'origine du renoncement aux soins, principalement auprès d'un spécialiste :



les *délais trop longs* pour 44,5 % des répondants, et l'*éloignement géographique* (35,5 %).

### Facilité d'accès selon les spécialités :

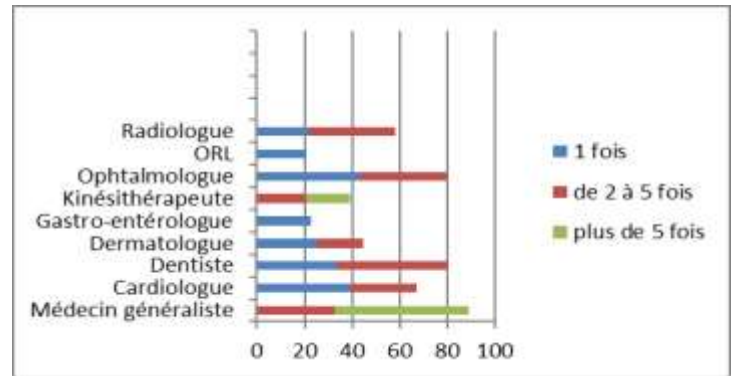
Certaines spécialités sont identifiées par les personnes ayant répondu à l'enquête comme étant plutôt *difficiles d'accès*. C'est le cas des ophtalmologues (88,1 %), des cardiologues (60,9 %) et des dermatologues (56,3%). D'autres professionnels de santé semblent également difficiles d'accès : les gynécologues et les urologues.

### Les principaux professionnels de santé consultés sur une période de 3 ans :

C'est sans conteste le médecin généraliste qui est le plus consulté avec près de 90 %, viennent ensuite les autres spécialités comme le dentiste, le cardiologue et l'ophtalmologue.

Si nous croisons ces réponses avec la question suivante, nous pouvons en déduire que l'ophtalmologue est l'un des professionnels de santé les plus consultés, mais aussi le plus éloigné des patients.

### Tableau des consultations



### Quelle distance parcourent les patients pour se rendre dans les cabinets de consultation :

Sans surprise, c'est le médecin généraliste qui est le plus proche des patients, entre 0 et 5 km (60,9 %), puis le dentiste (42,7 %) et le kinésithérapeute (32,72 %).

A l'inverse, les *ophtalmologues* sont les professionnels de santé les plus éloignés des patients, lesquels sont 41,8 % à parcourir plus de 50 km pour se rendre chez ce praticien. Souvent ils font état dans les commentaires de délais très longs dans la prise de rendez-vous et parfois de dépassements d'honoraires.

Les autres professionnels de santé se situent dans une fourchette allant de 6 à 50 km.

### Les commentaires :

Nous avons dans l'enquête laissé un espace pour que chaque adhérent puisse, s'il le souhaitait, s'exprimer sur le contenu de l'enquête ou faire des remarques en rapport avec le questionnement. Nous remercions celles et ceux qui ont pris le temps de le faire.

Les remarques expriment majoritairement beaucoup de *craintes sur la pérennité du service public de santé* et principalement sur la fermeture de l'hôpital de Remiremont. La *médecine à deux vitesses* est également abordée, ainsi que le récurrent problème des *dépassements d'honoraires*. Beaucoup d'expression sur la *difficulté d'avoir un rendez-vous rapidement avec un spécialiste* : les délais vont de 6 mois à 1 an et demi pour certaines spécialités. Plusieurs personnes nous disent ne plus avoir eu de rendez-vous avec un ophtalmologue depuis plus de 4, 5, voire 6 années.

A noter également que beaucoup d'adhérents nous ont remerciés d'avoir initié cette enquête.

### L'action de la CFDT Retraités des Vosges :

Nous avons décidé dans un premier temps de demander une audience auprès de plusieurs décideurs sur notre département : le représentant de l'Agence Régionale de Santé (ARS), le Président du Conseil Départemental, les députés et les sénateurs. Nous espérons par cette démarche les mobiliser sur la question de l'accès aux soins.

Nous vous tiendrons informés des suites de ces entretiens et des actions qui pourraient en découler.

Alain Dollé

## Un grand pas vers l'humanité ! Le droit de mourir dans la dignité

*Hors de nos frontières*, le sujet de **la fin de vie** avance. La Suisse autorise depuis longtemps le suicide assisté : Paulette Guinchard, ancienne secrétaire d'État aux Personnes âgées au sein du gouvernement Jospin, a ainsi passé la frontière pour y avoir recours. L'Espagne, où les députés ont voté en décembre un texte reconnaissant le droit à l'euthanasie sous de strictes conditions, pourrait suivre. Le Parlement portugais a voté fin janvier une loi autorisant «*la mort médicalement assistée*».

En France, le 8 avril dernier, des parlementaires de tous bords ont essayé de relancer le débat à travers la proposition de loi du député Olivier Falorni «**donnant le droit à une fin de vie libre et choisie**». Une poignée d'opposants a empêché ce débat d'avoir lieu. Pour la CFDT, qui lors de son dernier congrès avait adopté, à 93 % des votants, le droit pour toute personne à mourir dans la dignité, ceci est fort regrettable !

Actuellement, on peut exprimer ses volontés en matière de fin de vie en rédigeant des **directives anticipées** et en désignant une **personne de confiance**\*

Chacun est libre d'accepter ou non les examens et les traitements qui lui sont proposés. C'est au patient de décider sans contrainte et en toute connaissance de cause ce qui lui semble le mieux pour lui, après avoir reçu du médecin une information loyale et claire. C'est ce qu'on appelle le «**consentement libre et éclairé**». Le patient peut le retirer à tout moment.

Faisant suite à la **loi Leonetti** (2005), prohibant l'acharnement thérapeutique et reconnaissant le droit du malade à refuser un traitement (suite à l'affaire de Vincent Humbert qui réclamait le droit de mourir dans la dignité), la **loi Claeys-Leonetti** (2016) en vigueur aujourd'hui autorise l'euthanasie passive. Elle permet au malade de demander une sédation profonde et continue jusqu'au décès quand le pronostic vital est engagé. Mal connue, mal appliquée et surtout mal financée, cette loi est loin de répondre à tous les cas, notamment pour les personnes atteintes d'une maladie incurable qui veulent être dispensées de vivre.

De l'avis général, il est donc plus que nécessaire de faire évoluer la législation pour permettre de **moins mal mourir dans notre pays**.

**La situation sanitaire** que nous vivons depuis plus d'un an nous a fait reprendre conscience que l'humain est mortel. Les décisions de ne pas imposer à nos aînés des séjours extrêmement longs en réanimation ont entraîné des débats éthiques complexes. L'accompagnement de ces malades en fin de vie a été douloureux. Seuls, sans famille, avec pour seule présence des soignants qui leur tiennent la main dans leurs derniers instants, des infirmiers, des aides-soignants et des médecins, masqués, gantés, porteurs de blouses ou de sacs plastiques, de calots sur les cheveux et n'ayant à leur offrir pour seule humanité que leur regard...

OUI aujourd'hui nous nous sommes tous réinterrogés sur cette partie de notre existence qu'est la fin de vie, mais nous devons et devons dans les jours, les mois à venir, nous réinterroger sur les moyens donnés à tous et pour tous :

- équité d'accès aux soins en général.
- équité d'accès à des soins palliatifs dignes de ce nom.
- équité dans la liberté de choisir sa fin de vie, sans condition de ressources.



Pour la CFDT, le droit de mourir dans la dignité ne doit pas s'acheter ! Cela doit être un droit porté pour tous et par tous, que l'on soit d'accord ou pas.

**Une société se juge aussi sur les valeurs d'humanisme qu'elle porte.**

Bien sûr, l'être humain est appelé à mourir un jour, mais une mort dans la souffrance n'est plus tolérable !

Sylvie Gehin

\* Pour en savoir plus : [www.parlons-fin-de-vie.fr](http://www.parlons-fin-de-vie.fr)

### Maisons de Services au Public (MSAP)

*Constat* : les services publics et administrations ferment les uns après les autres, renvoyant tout le monde vers les centres d'appels et/ou les services numériques.

D'où des difficultés insurmontables pour les plus âgés, les gens qui n'ont pas d'ordinateur ou ne savent pas bien s'en servir. Pour répondre aux besoins de ces populations ont été créées sur tout le territoire des **Maisons de Services au Public**, qui articulent présence humaine et outils numériques.

A ce jour, 33 structures ont été mises en place sur les Vosges (quelques secteurs ne sont pas encore couverts, comme Gérardmer, Remiremont ou Vittel). Pour connaître leurs coordonnées,

demandez à votre mairie le dépliant «**pour faciliter vos relations avec les administrations**». L'accès est facile, il suffit de téléphoner pour prendre rendez-vous (le délai est court) et vous trouverez

dans leur permanence les réponses à toutes vos questions. Je l'ai expérimenté et je puis vous affirmer que c'est très efficace !

Jean-Claude Gehin

N.B. <https://www.maisondeservicesaupublic.fr/>, le portail des Maisons de services au public, est désormais remplacé par celui de **France Services**, la nouvelle politique publique d'accès aux services publics pour les démarches du quotidien : <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/france-services>



## Commissions Communales pour l'Accessibilité : où en est-on ?

La loi du 11-02-2005 fait obligation aux communes ou EPCI de 5 000 habitants et plus de créer une commission pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CCAPH), composée notamment des représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées. En 2014, les associations ou organismes représentant les personnes âgées sont ajoutés à la liste\*. Quelques militants de notre UTR sont aussitôt désignés pour intégrer ces commissions (cf. *Le Débridé* n° 8, mai 2015).

Il s'agit de Jean-Claude Lévêque à Golbey (jamais convoqué), Albert Xemaire à Epinal et Michel Villaume à Raon L'Etape.

A **Epinal**, la Commission d'accessibilité de la Ville a été installée dès 2007. Un dossier dans le bulletin municipal d'avril 2015 fait le point sur les travaux déjà réalisés. En juillet 2019 paraît un « *Guide d'accessi-mobilité* », plutôt bien fait, disponible en ligne\*\* ou en version papier (dernière mise à jour : fin 2020). Il a été élaboré suivant une démarche participative : au printemps 2019, les associations membres de la commission ont été consultées ainsi que l'ensemble des usagers grâce à un questionnaire en ligne.

Sur la ville de **Raon L'Etape**, le sujet mobilise des compétences et des moyens. La commission se réunit au moins deux fois par an depuis maintenant 4 ans. Pilotée par un adjoint, elle associe plusieurs conseillers municipaux, des responsables des services techniques, des représentants des associations de personnes handicapées et le représentant CFDT désigné par l'UTR.

Le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports a été réalisé. Annuellement, la commission établit le rapport présenté en conseil municipal. Elle a fait plusieurs propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant. Certes, selon la loi, la commission ne peut jouer qu'un rôle consultatif et ne dispose pas de pouvoir de décision ni de contrôle. Toutefois, ses connaissances et son expertise ont été sollicitées lors de l'élaboration du Schéma directeur d'accessibilité et de l'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) ainsi que les plans de mise en accessibilité.

Elaboré pour une période de 9 ans en 2016, l'Ad'AP est à ce jour très largement respecté. Si sa mise en œuvre a été validée par l'équipe municipale précédente, il a été totalement reconduit par la nouvelle équipe depuis mars 2020. L'estimation financière projetée sur la durée s'élève à 2.830.000 €. A Raon L'Etape, l'accessibilité se concrétise dans les faits et des réalisations qui facilitent la vie des personnes handicapées.

La question se pose aujourd'hui du **renouvellement** de ces commissions suite aux élections municipales de 2020.

*Michel Villaume*

\* Réf. CGCT, art. [L2143-3](#)

\*\* <https://www.epinal.fr/vivre-a-epinal/me-deplacer/pmr/>

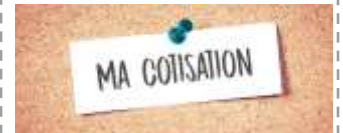
<https://epinal.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=ea016880060e4dcf9baba36613579ac5>

## En bref

Pourquoi une augmentation de 6 % en 2021 ?



Une part importante de cette hausse est due à notre alignement sur les frais de gestion d'autres contrats de MGEN Solutions, soit 15 %. Ils étaient à 10 % du temps de la MOCEN.



## Cotisations CFDT

Vous n'adhérez pas au paiement automatisé des cotisations (Pac) ?

Vous payez votre cotisation par chèque 1 fois par an ?

Alors n'oubliez pas qu'elle est exigible au 1er trimestre.

Si ce n'est déjà fait, **envoyez vite votre chèque au trésorier de votre ULR !**

Nous souhaitons un **bon rétablissement** à notre rédacteur en chef, Jean-Claude Gehin, ainsi qu'à William et Pierre.

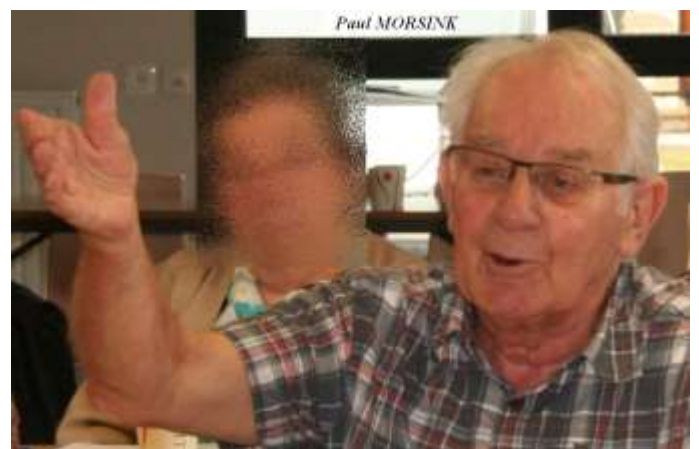
*Le Bureau*

## Hommage : Paul, un grand Camarade !

C'est un joli nom Camarade,  
C'est un joli nom, tu sais, comme le chantait si bien Jean Ferrat.  
Ce mot Camarade, Paul le portait bien.  
Compagnon de lutte pour un mieux vivre, pour plus d'égalité et de respect pour tous, militant convaincu des valeurs de fraternité, engagé tout au long de sa vie professionnelle et de retraité, Paul était ce combattant humaniste qu'on aime rencontrer à la CFDT.

Paul était un homme ouvert, curieux, cultivé ...  
Pourtant non Bressaud, il était devenu incontournable à La Bresse.  
Féru d'histoire, Paul savait nous captiver quand il parlait des Racines Bressaudes. Grâce à lui, on franchissait des ponts entre passé et présent.

Paul voulait aller au Canada. Il n'a pas eu le temps de faire ses valises, comme le dit Michèle, sa compagne de vie et de militantisme, à qui nous adressons nos pensées les plus affectueuses.  
Le saviez-vous, Paul aimait beaucoup Georges Brassens. C'est lui qui lui avait fait apprécier la langue française !



Alors...

Elle est à toi cette chanson  
Toi l'ami Paul qui sans façon  
Nous a transmis les vraies valeurs  
A jamais gravées dans nos cœurs...

*Sylvie Gehin*